

Marché N°

# ACTE D'ENGAGEMENT

## A. Objet du document

Infogérance du système d'information

## B. Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

### B1. Pouvoir adjudicateur

OFDT  
69, rue de Varenne 75007 Paris

### B2. Nom et qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Représentant : Guillaume AIRAGNES

### B3. Personne habilitée à donner les renseignements

Carole KURZYDLOWSKI responsable administrative. (uniquement au travers la plateforme de consultation)

## C. Engagement du candidat - contractant(s)

### C1. Identification et engagement du candidat signataire

Nom	
Prénom	
Qualité	
Raison sociale	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Courriel	
Numéro SIRET	
Numéro au registre du commerce	
Ou au répertoire des métiers	
Code NAF	

Signant pour mon propre compte

Signant pour le compte de la société :

--

Et

Agissant en tant que prestataire unique

Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire

Agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint

Agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

Pour l'ensemble des prestataires groupés désignés à l'article C3.

- Cet acte d'engagement correspond :

à l'ensemble du marché public.

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public listées dans le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

## **C2. Montant du marché**

Le marché comprend deux types de prestations :

**Les prestations réalisées sur la base d'un prix global et forfaitaire (DPGF à compléter) :**  
**Le montant à reporter est le total de l'onglet DGPF**

MONTANT TOTAL HT	
TVA	20 %
MONTANT TOTAL TTC	

Soit en lettres :

--

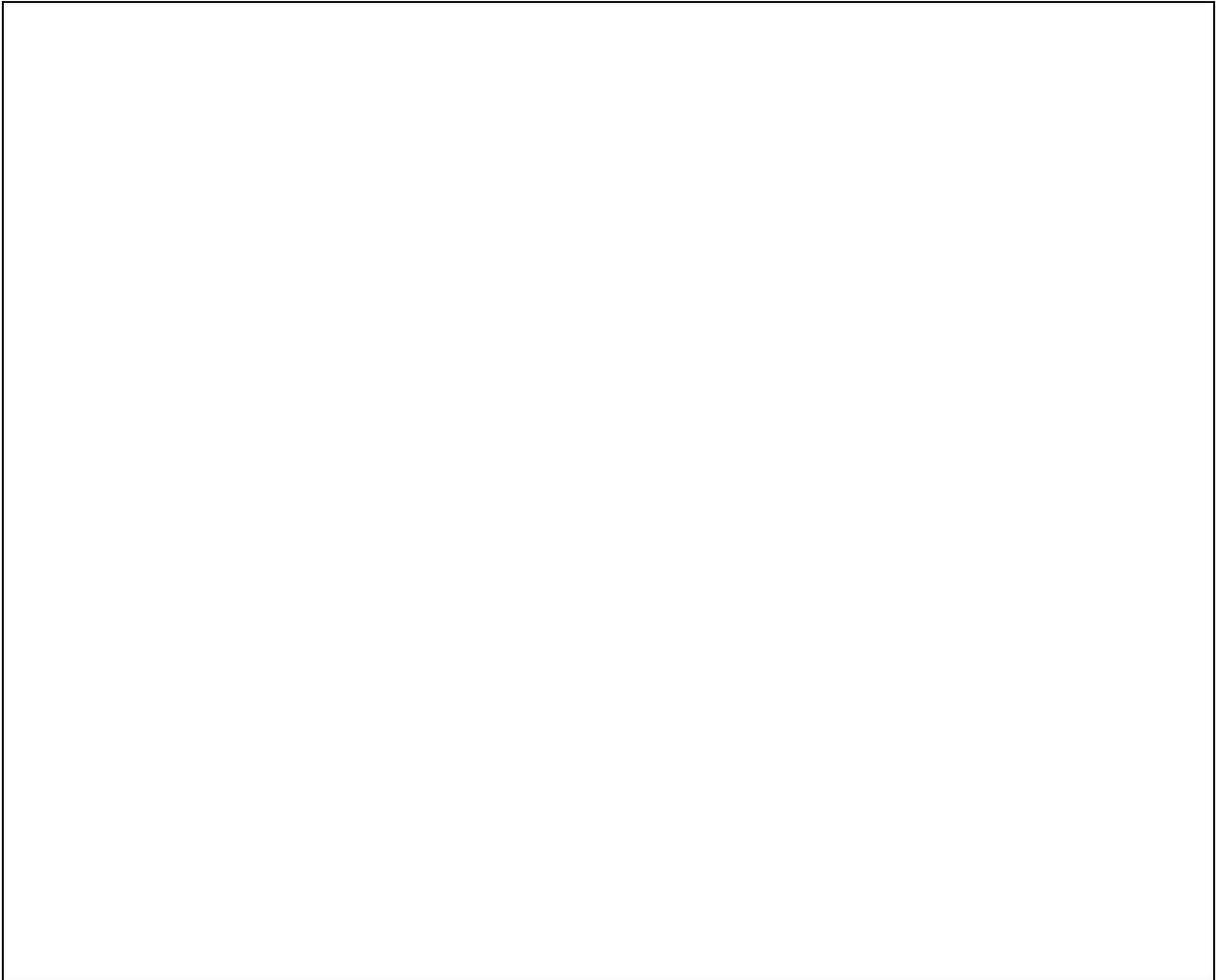
**Les prestations réalisées sur la base de prix unitaires (BPU)**

Le seuil des commandes pour toute la durée du marché est défini comme suit :

<b>SEUIL MINIMAL</b>	<b>SEUIL MAXIMAL</b>
Sans	60 000 € HT

**C3. Limites éventuelles de l'infogérance**

Le candidat précise ici les limites éventuelles qu'il fixe à son offre mensuelle d'infogérance :



#### C4. Répartition des prestations

Désignation des membres du groupement conjoint		Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
		Nature de la prestation	Montant HT
Raison Sociale			
SIREN			
Code APE			
N°TVA intracommunautaire			
Raison Sociale			
SIREN			
Code APE			
N°TVA intracommunautaire			
Raison Sociale			
SIREN			
Code APE			
N°TVA intracommunautaire			

**C5. Compte (s) à créditer :**

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire en annexe du présent acte d'engagement.

**C6. Durée du marché :**

Périodes	Date
Période initiale	1 an à compter de la notification
Renouvellement n° 1	1 an
Renouvellement n° 2	1 an

**C7. Délai d'exécution**

La date de début de l'infogérance est impérative. Elle doit intervenir au plus tard le :

<b>05 mai 2025</b>
--------------------

Ces délais sont contractuels, ils ne peuvent en aucun cas être changés ou modifiés.

Les délais d'exécution des bons de commande seront indiqués dans le bon de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Le marché reste effectif jusqu'à l'admission des dernières fournitures et prestations du dernier bon de commande émis au vu de ce marché.

**C8. Nomenclature (s) :**

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

- 72600000-6 Services d'assistance et de conseils informatiques
- 72500000-0 Services informatiques

## **C9. Paiements**

Les modalités de règlement des prestations sont fixées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P).

## **C10. Avance**

Je renonce au bénéfice de l'avance :

OUI

NON

Si le titulaire souhaite bénéficier de l'avance, il devra constituer une garantie à première demande de remboursement de l'avance.

L'avance est versée au titulaire dans les conditions définies aux articles R. 2191-3 à R. 2191-19 du code de la commande publique.

L'avance est versée au sous-traitant dans les conditions définies aux articles R. 2193-17 à R. 2193-21 du code de la commande publique.

## **C11. Délai de validité de l'offre**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 (cent vingt) jours à compter de la date de remise des offres. Ce délai court jusqu'à la date d'attribution du marché.

## D. Signature de l'offre par le candidat

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Cachet de l'entreprise et signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### D1. Signature co-traitant(s) (en l'absence de pouvoir) :

## E. Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A : \_\_\_\_\_, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)